



Commune de Vie-sur-Seille

COMPTE-RENDU 001/2020

du Conseil d'Administration de la FONDATION MESNY 21/07/2020

Date | heure 21/07/20 à 18h00 | Réunion déclarée ouverte par M. Jérôme END, Président

En présence de

Liste des participants

M. Jérôme END, Maire, Président de droit de la Fondation Mesny

M. Emilien ROESS, Secrétaire de séance

Présents :

- BENEDIC Isabelle
- CLASQUIN Philippe
- DAMAS Christian
- DE BOVADILLA Robert
- END Jérôme
- GODOT Viviane
- JOVIEN Jeannine
- ROESS Emilien
- SCHELLENBERG Sylvie
- SIEBERT Valérie

Nombre de membres

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Dont pouvoirs : 0

Absents excusés :

- Madame LEROY Christiane
- Monsieur le Curé
- Monsieur le Trésorier

Date convocation : 17/07/2020

Date affichage : 17/07/2020

Ordre du jour

01 – Installation des membres de la Fondation Mesny

02 – Approbation du compte de gestion 2019

03 – Vote du compte administratif 2019

04 – Affectation du résultat

05 – Vote du Budget Primitif 2020

06 – Attribution de la rente Mesny

07 – Attribution de la dotation Mesny

08 – Questions diverses

Ouverture de la séance à : 18h00

Extrait du Testament

M. Louis-Albert MESNY,

ANCIEN AVOCAT,
ancien Membre du Conseil général de la commune
ancien Juge suppléant au Tribunal de 1^{re} instance
et ancien Maire de la Ville de VIE

Ceci est mon Testament.

Comme bon et reconnaissant

Je donne et lègue à la ville de

pour en faire des portions commémoratives de

mon grand jardin situé à la route de

à la route de Vie-sur-Seille

Installation des membres de la Fondation Mesny

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Fondation Mesny et procède à un tour de table afin que chacun puisse se présenter. A l'issue, Monsieur Emilien ROESS est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et présente le compte de gestion dressé par Monsieur Laurent COLSON, Trésorier du Sud Saulnois et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par lui-même.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2019	Recettes Exercice 2019	Résultat de la Section 2019	Report Exercice 2018	Résultat global de la Section
Fonctionnement	27 838,85 €	22 241,47 €	- 5 597,38 €	57 526,78 €	51 929,40 €
Investissement	290 160,81 €	9 000,00 €	- 281 160,81 €	298 480,31 €	17 319,50 €
				Résultat de clôture 2019	69 248,90 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2019					
			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2019					
			52 899,67 €		
			Résultat global exercice 2019	16 349,23 €	

Considérant l'exactitude des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNENT** quitus à Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

Vote du Compte Administratif 2019

Monsieur le Président présente le compte administratif 2019 qu'il a dressé et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par Monsieur le Trésorier du Sud Saulnois.

Monsieur le Président ne devant pas prendre part au vote quitte la salle et Monsieur Robert DE BOVADILLA, Doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif 2019, lequel se présente comme suit :

Section	Dépenses Exercice 2019	Recettes Exercice 2019	Résultat de la Section 2019	Report Exercice 2018	Résultat global de la Section
Fonctionnement	27 838,85 €	22 241,47 €	- 5 597,38 €	57 526,78 €	51 929,40 €
Investissement	290 160,81 €	9 000,00 €	- 281 160,81 €	298 480,31 €	17 319,50 €
			Résultat de clôture 2019		69 248,90 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2019			0,00 €		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2019			52 899,67 €		
<i>Résultat global exercice 2019</i>			<i>16 349,23 €</i>		

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour),

- **APPROUVENT** le compte administratif 2019 établi par Monsieur le Président tel que présenté par Monsieur Robert DE BOVADILLA.

Affectation du résultat

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration de la Fondation vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif, lequel fait apparaître :

Reports	Montants
A - Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	298 480,31 €
B - Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	57 526,78 €
Soldes d'exécution	
C - Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	281 160,81 €
D - Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	5 597,38 €
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
E - En dépenses pour un montant de :	52 899,67 €
F - En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
G - Entraînant un besoin net de la section d'investissement pouvant être estimé à : ((A-B)+E)-F =	35 580,17 €

Monsieur le Président indique que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissements le cas échéant.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDENT** que le résultat de la section de fonctionnement (B+D) sera affecté comme suit :

Compte 1068	Montant
Excédent de fonctionnement capitalisé -	
Affectation en réserves – R1068 en investissement	35 580,17 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 : ((B+D)-G) =	16 349,23 €

Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2020, la section de fonctionnement est toujours adoptée avant la section d'investissement et que le vote a lieu par chapitre, sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

La proposition du budget primitif 2020 de la Fondation Mesny se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP2020	Recettes BP2020
Fonctionnement	53 699,23 €	53 699,23 €
Investissement	83 899,67 €	83 899,67 €
Total général	137 598,90 €	137 598,90 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDENT** de voter le Budget Primitif 2020 de la Fondation Mesny
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
 - Par chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres

- **ADOPTENT** le budget primitif de la Fondation Mesny pour l'exercice 2020 comme suit :
 - Section de Fonctionnement :
Dépenses : 53 699,23 €
Recettes : 53 699,23 €

 - Section d'Investissement :
Dépenses : 83 899,67 €
(dont report)
Recettes : 83 899,67 €

Attribution de la rente Mesny

Monsieur le Président rappelle l'historique de l'instauration du versement de la rente Mesny. Il propose aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation de revaloriser le montant attribué à 110,00 € par personne pour l'année 2020 et demande aux membres de prendre connaissance de la liste des bénéficiaires. Le montant total des aides versées à ce titre s'élève, en 2020, à 1 650,00 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **MAINTIENNENT** le versement de la rente Mesny aux bénéficiaires de l'année 2020,
- **REVALORISENT** le montant de la rente attribuée et portent ce montant à 110.00 € par personne,
- **APPROUVENT** la liste des bénéficiaires telle que présentée.

Attribution de la dotation Mesny

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à se prononcer sur l'attribution pour l'année 2019 de la dot de mariage instaurée par Monsieur Louis-Albert MESNY et rappelle que le montant de la dot est de 100,00 €. Il donne lecture des mariées de l'année 2019 et indique aux membres la bénéficiaire retenue au titre de la dotation Mesny.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le versement de la dot d'un montant de 100,00 € à la bénéficiaire retenue,
- **CHARGENT** Monsieur le Président d'ouvrir les crédits nécessaires au BP2020 de la Fondation Mesny

Questions diverses

Néant

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

